



**CONTRAT INDIVIDUEL
DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**
(En application de l'article L6353-3 du Code du travail)
DEVIS DE FORMATION

Entre :

- La SARL « OSTEONAT », L'organisme de Formation
- Et M/Mme/Mlle : le/la Stagiaire :

Nom/ Prénom	
Adresse, CP, Ville	
Adresse mail	
Téléphone portable	
Personne en situation de Handicap	Cocher la case « PSH » dans le contrat de formation que vous nous renvoyez et voir instructions P5 <input type="checkbox"/>

Est conclue la convention suivante :

Article 1 : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, cette formation est proposée par MORPHOLOGICUM présentée par Jean Paul HÖPPNER pour OSTEONAT :

**« Anatomie et ontogénèse de l'homme
Schémas morphocinétiques pour l'ostéopathie »**

Siège social : OSTEONAT c/o JM Briand- 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 01 46 06 93 35
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

Article 2 : Nature et caractéristiques de la formation

- a. **Type de formation** : formation continue pour les ostéopathes
- b. **Objectif(s) de la formation** : à l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
Connaître et comprendre le développement embryologique et les schémas morphocinétiques et leur intérêt théorique et pratique dans la prise en charge ostéopathique.
- c. **Programme et Planning de formation** : Voir Annexe 1

Article 3 : Prérequis

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant :

- Ostéopathe DO inscrit à l'ARS, formé sur 5 ans,
- Étudiant en 5e année d'un collège agréé d'ostéopathie.

Article 4 : Organisation de la formation :

L'action de formation aura lieu en 4 séminaires de 3.5 jours qui se dérouleront les :

Séminaire 1 : 7 – 8 – 9 – 10 avril 2022

Séminaire 2 : 20 – 21 – 22 – 23 octobre 2022

Séminaire 3 : 13 – 14 – 15 - 16 avril 2023

Séminaire 4 : 19- 20 – 21 - 22 octobre 2023

- a. L'action de formation a lieu à l'adresse suivante :
Espace Saint Martin 199bis rue Saint Martin 75003 Paris
- b. Elle est organisée pour un effectif de 18 stagiaires minimum, le nombre de place est limité.
- c. Durée de la formation **14 jours** soit **105 heures**.
- d. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée et notamment les moyens pédagogiques et techniques et les modalités de contrôle des connaissances sont les suivantes :
 - Le syllabus du cours et le dossier avec les articles sont inclus.
 - Présentations PowerPoint
 - Expérimentations pratiques
 - À l'issue de la formation, une attestation de présence sera délivrée à chaque stagiaire ayant assisté aux séminaires.
- e. Les diplômes, titres ou références du responsable de la formation :
Voir Annexe 2

Siège social : OSTEONAT c/o JM Briand- 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 01 46 06 93 35
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

Article 5 : Termes & conditions

1. Inscription

Dès qu'un cours se compose de plusieurs séminaires, **l'inscription s'applique à tous les séminaires** du cours concerné (vous ne postulez que pour le premier séminaire, les invitations aux séminaires restants suivront automatiquement). Vous ne pouvez donc pas vous inscrire à un seul séminaire (pas de cross-boarding). Le règlement se fait séminaire par séminaire, le participant peut donc toujours interrompre cette formation gratuitement.

2. Annulation de la participation

L'annulation de la participation doit être communiquée au moins 14 jours avant le début du cours. Après cette période, le remboursement des frais de cours est impossible.

3. Paiement

Le paiement s'effectue par virement bancaire ou par chèque (4 semaines avant le début du cours) à l'ordre d'Osteonat qui assure la logistique. Le montant doit être transféré sur le compte 4 semaines avant le début du cours.

Coordonnées bancaires pour le virement SEPA :

IBAN : **FR76 3000 3033 2000 0206 4505 812**

BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

Intitulé virement : **votre nom** - inscription embryologie

4. Échange de cours

Les participants ne sont pas autorisés à échanger leur session avec des tiers sans l'autorisation de l'administrateur du cours.

5. Confirmation d'inscription

L'inscription à un séminaire peut être considérée comme confirmée si le séminaire a été réglé dans les délais des 4 semaines avant le début du séminaire.

6. Risques propres

Les participants au cours restent à leurs risques et périls dans les salles de cours. Tant pendant les démonstrations que pendant les exercices, les élèves agissent à leurs propres risques et périls. Le conférencier et / ou la direction du cours (Morphologicum/In Forma Humana Est vzw / Osteonat) ne peuvent être tenus responsables de tout dommage subi.

Article 6 : Dispositions financières

Le prix total de l'action de formation est fixé à 2.400,00 euros.

Le montant de chaque module est fixé à 600€ réglables par virement ou chèque (voir Art 5 – paragraphe 3) au plus tard 4 semaines avant le début (Nous consulter par mail pour les inscriptions tardives).

Siège social : OSTEONAT c/o JM Briand- 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD

Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 01 46 06 93 35

N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (justificatifs), le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme ou de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat sera résilié selon les modalités financières suivantes :


Interruption du fait de l'organisme de formation : remboursement au prorata temporis.
Interruption du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure : pas de remboursement.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Article 8 : Litiges éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Versailles sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à _____ le ____/____/20____

Pour le stagiaire (Nom et qualité du signataire, tampon)	Pour l'organisme (nom et qualité du signataire) JM BRIAND/ T LEBOURSIER/ M BARROT, gérants 
--	---

Merci de nous envoyer par voie postale ou électronique un exemplaire de ce contrat signé par vos soins accompagnés des documents nécessaires à votre inscription.

Ce document est également destiné à vous permettre de solliciter éventuellement les organismes de financement de la formation professionnelle.

Siège social : OSTEONAT c/o JM Briand- 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 01 46 06 93 35
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025



PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

En cas de handicap ou de difficulté d'accessibilité pour les stagiaires en présentant, il est impératif de :

1/ Cocher la case « PSH » dans le contrat de formation que vous nous renvoyez.

2/ Préciser la nature de votre handicap et vos demandes d'adaptation pour participer à la formation que vous souhaitez suivre. Vous pouvez préciser vos besoins par courriel à l'intention de Michèle Barrot notre référente PSH à notre adresse courriel : osteonatfc@gmail.com

Elle prendra contact avec vous par téléphone pour évaluer les éventuelles adaptations pédagogiques et techniques d'accessibilité, vous permettant de suivre les cours dans les meilleures conditions. En cas de difficulté, nous prendrons contact avec les structures territoriales et les associations susceptibles de nous aider dans la mise en place individualisée de votre formation.

Tous les sites de formation, à Paris et en province ont une accessibilité conforme aux normes PMR.

Commentaires : _____
